

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 2920

AMENDEMENT

présenté par
M. Juvin

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Administration générale et territoriale de l'État »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
null

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Administration territoriale de l'État	0	40 781 283
<i>dont titre 2</i>		10 804 566
Vie politique	0	13 297 863
<i>dont titre 2</i>		76 115
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	0	52 322 775
<i>dont titre 2</i>		4 486 525
TOTAUX	0	106 401 921
SOLDE	-106 401 921	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Administration territoriale de l'État	0	38 429 600
<i>dont titre 2</i>	0	10 804 566
Vie politique	0	13 361 261
<i>dont titre 2</i>	0	76 115
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	0	58 580 608
<i>dont titre 2</i>	0	4 486 525
TOTAUX	0	110 371 469
SOLDE	-110 371 469	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de limiter la dégradation du déficit public de 4,7% du PIB dans le texte initial à 5 % du PIB, le rapporteur général de la commission des finances propose un rabot général des dépenses de l'État hors missions régaliennes et hors dépenses contraintes. Le taux de ce rabot s'élève à 0,5% pour les dépenses de personnel et les dépenses relatives au versement de prestations sociales, et à 4,65% pour les autres catégories de dépenses.

Les dépenses de la mission s'en trouvent affectées à hauteur de 106 401 921 € en AE et 110 371 469 € en CP, répartis de la façon suivante :

– 40 781 283 € en AE et 38 429 600 € en CP pour le programme 354 – Administration territoriale de l'Etat, dont 10 804 566 € de titre 2 en AE et en CP ;

– 13 297 863 € en AE et 13 361 261 € en CP pour le programme 232 – Vie politique, dont 76 115 € de titre 2 en AE et en CP ;

– 52 322 775 € en AE et 58 580 608 € en CP pour le programme 216 – Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur, dont 4 486 525 € de titre 2 en AE et en CP.

Cet amendement a été adopté par la commission des finances, avant le rejet des crédits de la mission.